

# VERIFICATIONS PERIODIQUES OBLIGATOIRES

Installation	Vérificateur	Fréquence
<b>Le désenfumage(DF10)</b>		
Fonctionnement /mesures..	Commune	1 fois par an
Fonctionnement /mesures..	Commune	OA tous les 3 ans
<b>Les installations de chauffage et Equipement de gaz (CH58,GZ29 &amp; 30)</b>		
état d'entretien et de maintenance	Gérant	1 fois par an
Fonctionnement des organes de coupure	Gérant	2 fois par an
étanchéité des canalisations	Gérant	3 fois par an
<b>Les installations électriques (EL19)</b>		
Conformité	Gérant-OA	1 fois par an
<b>L'éclairage de sécurité (EC14 &amp; 15)</b>		
S'assurer du bon fonctionnement si défaillance	Gérant	1 fois par an
S'assurer de l'autonomie d'au moins 1 heure	Gérant	1 fois tous les 6 mois
Conformité des installations	Gérant	1 fois par an
<b>Les moyens de secours contre l'incendie (MS73)</b>		
SSI A	Commune-Technicien	1 fois par an +contrat
SSI A	Commune-OA	1 fois tous les 3 ans
Equipement d'alarme Type 1	Commune	1 fois par an
Extincteurs	Commune	1 fois par an